

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 13 octobre 2022

Présents à la séance : 75

Compte-rendu de la séance :
20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Nœux-les-Mines, Salle Mendès France, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 13 octobre 2022.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mme GORKA, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, MM. GIBSON, BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX-HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes NASPINSKI, HAROUAT ; Le délégué de la commune de Chocques : M. MASSART ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : MM. MICHALSKI, BOBEK ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK,

DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigneul : M. CAPPEL; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, Mme LOISEAU à M. CORDONNIER, M. SCALONE à M. SOLHEID, Mme CHOCHOI à M. CAUET, M. JEVTOVIC à M. PERRIN, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. BEUGIN à M. MASSART, M. FAVIER à M. CARAMIAUX.

Se sont fait représentés : M. BERRIER par Mme GORKA, M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, Mme BERROYER par Mme BREUVART-PETITPAS M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. CHRETIEN par M. CAPPEL.

Absents - Excusés : MM. BERRIER, VIVIEN, BOY, Mmes DERLIQUE, DUCROCQ, M. GACQUERRE, Mmes LOISEAU, BERTOUX, BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, DAEMS, Mmes SAM, BEIGNIER, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BEUGIN, Mme DECOURCELLE, M. FAVIER, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. MARCELLAK, M. HERNU, M. CHRETIEN.

Monsieur Philippe ROUSSEL, délégué titulaire de la commune de Gonnehem, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 19 octobre 2022

E

Code service : 100

PEG

**1-03 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE
DE FESTUBERT AU BUREAU SYNDICAL**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice présidents et d'un ou plusieurs autres membres désignés par l'assemblée délibérante,

Vu la délibération 1-01 du 16 juillet 2020 par laquelle Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON a été élu Président ;

Vu la délibération 1-04 du 16 juillet 2020 par laquelle les Vice-présidents ont été élus ;

Vu la délibération n° 1-05 du 16 juillet 2020 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation des autres membres du Bureau Syndical,

Vu la délibération n° 1-09 du 30 juin 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Hersin Coupigny au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois, et du représentant de la commune de Fouquières-lès-Béthune, consécutivement au renouvellement de son Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 1-03 du 20 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Marles-les-Mines au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois

Vu la délibération n° 1-01 du 17 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Ecquedecques au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération n° 1-03 du 30 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Servins au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Festubert du 15 juin 2022 demandant l'adhésion de la commune au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération du SIVOM de la Communauté du Béthunois du 22 juin 2022 acceptant l'adhésion de la commune de Festubert au syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 portant autorisation de l'adhésion de la commune de Festubert au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant que le Bureau Syndical est composé du Président, des Vice-présidents et d'un délégué par commune non représentée,

Considérant que le Comité Syndical procède aux élections des autres membres du Bureau, soit un délégué par commune non représentée par le Président ou un Vice-président.

Considérant qu'il convient de désigner le représentant de la commune de Festubert,

Candidat(e) : Monsieur Jean-Marie DOUVRY

-le nombre de votants est de : 84
-le nombre de bulletins blancs ou nuls est de : 0
-le nombre de suffrages exprimés est de : 84

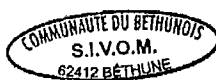
Considérant que le candidat(e), Monsieur Jean-Marie DOUVRY a obtenu : 84 Voix

Le Bureau Syndical est complété par : Monsieur Jean-Marie DOUVRY

Représentant(e) de la commune de FESTUBERT

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 21/10/2022
Qualité : Président